

Compte rendu de la séance du mardi 30 juin 2020

Présents: Laurent GAUBIAC, Christian ROCHETTE, Cédric SCHMITTER, Valérie ATTOUI, Philippe BOSSU, Patrick BOYER, Didier CAZALIS, Géraldine CHASSAING, Olivier HEYER, Bernard SOUYRIS, Corine LESTEVEN.

Secrétaire de séance: Valérie ATTOUI

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 juin 2020, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 5 juin 2020.

2. ABROGATION DE LA DELIBERATION N°16/2020 ELECTION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'abroger la délibération du 5 juin 2020, concernant la nomination des délégués au sein des syndicats suivants : SIAEP et SIRP. En effet un délégué suppléant a été nommé au SIAEP alors qu'il fallait en désigner deux, et un délégué suppléant a été nommé au SIRP, alors qu'il fallait en désigner deux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'abroger la délibération n° 16/2020 du 5 juin

3. DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à l'abrogation de la délibération n°16/2020 du 5 juin 2020, il est nécessaire à nouveau de délibérer pour nommer un délégué suppléant au SIAEP et un délégué suppléant au SIRP.

4. DELIBERATION EN VUE DE L'ELECTIONS DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner délégués titulaires et délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

1- Syndicat Interdépartemental d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois (S.I.A.H.N.S).

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Didier CAZALIS- Christian ROCHETTE

Délégués suppléants : Olivier HEYER- Patrick BOYER

2- Syndicat Intercommunal d'Aménagement d'Eau Potable (S.I.A.E.P).

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Laurent GAUBIAC- Christian ROCHETTE

Délégué suppléant: Didier CAZALIS -Bernard SOUYRIS

3- Syndicat intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P).

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Cédric SCHMITTER- Bernard SOUYRIS

Délégué suppléant : Didier CAZALIS - Olivier HEYER

4 - Syndicat Mixte Départementale d'Electrification 30 (S.M.D.E 30).

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Olivier HEYER -Patick BOYER

Délégués suppléants : Corine LESTEVEN - Valérie ATTOUI

5- Commission Syndicale de la Forêt de BROUZET-LIOUC et de la Carrière de Pied Bouquet.

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Laurent GAUBIAC -Géraldine CHASSAING- Philippe BOSSU

6- Syndicat Mixte de DFCI Salavès Sommiérois.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Corine LESTEVEN

Délégué suppléant : Bernard SOUYRIS

7- Commission Locale de l'Environnement de la Carrière "Pied Bouquet"

Considérant qu'il convient de nommer deux représentants pour siéger à cette commission

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Cédric SCHMITTER
- Patrick BOYER

5. DELIBERATION VOTE DU TAUX DES TAXES SUR LE FONCIER BATI ET LE FONCIER NON BATI.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier les taux de la taxe foncière sur le bâti et sur la taxe foncière sur le non bâti.

Taux de la taxe foncière sur le bâti: 12.85 %

Taux de la taxe foncière sur le non bâti: 41.27 % .

Cela représente au total une recette de 47 442 €

Le budget 2020 préparé par la commission des finances a été élaboré à partir de cette recette fiscale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux mentionnés ci-dessus.

6. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget principal 2020 dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous.

Section de fonctionnement:

Dépenses : 343 575.06 €

Recettes: 343 375.06 €

Section d'investissement

Dépenses : 100 074.27 €

Recettes: 100 074.27 €

Une fois le budget principal voté, le Maire, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année.

7. VOTE DU BUDGET 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT .

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget du service assainissement 2020 dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous.

Section de fonctionnement:

Dépenses: 144 463.80 €

Recettes : 144 463.80 €

Section d'investissement

Dépenses: 78 699.43 €

Recettes: 78 699.43 €

Une fois le budget du service assainissement voté, le Maire, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année.

8. VOTE DU BUDGET 2020 DU CCAS.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget 2020 du CCAS dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous.

Section de fonctionnement:

Dépenses : 942.69 €

Recettes : 942.69 €

Une fois le budget du CCAS voté, le Maire, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année.

9. INFORMATIONS DU MAIRE

• Secrétariat de mairie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 30 juin 2020 le secrétariat sera ouvert aux heures habituelles: mardi et vendredi 9h à 12 heures - mercredi de 16h à 19h.

• Info taxe ordures ménagères:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la taxe des ordures ménagères appliquée par la Communauté des Communes va connaître une augmentation significative au vu du nouveau contrat entre SUEZ et le SYMPTOMA.

Le Maire
L. BROUZET-LES
Causiac

